



Élections Professionnelles

Mode d'emploi du vote électronique

Judi
22/09

A partir du 22/09 et avant le 28/09

Réception dans l'établissement de la **NOTICE de VOTE** précisant l'*identifiant de vote* et le *numen*.

Mercredi
28/09

AVANT le 13 Octobre

Se connecter au site de vote avec son *identifiant de vote* son *numen* et son *numéro de sécurité sociale* pour récupérer son **MOT de PASSE**

Judi
13/10

Du 13 au 20 octobre

Voter en se connectant au site de vote avec son *identifiant* et son *mot de passe*.

VOTE

Judi
20/10



!! ATTENTION !!

Il y a **PLUSIEURS** votes à faire.

Je vote pour

Les comités techniques académiques (CTA) et ministériels (CTM)

Ces comités regrouperont désormais l'ensemble des corps de l'éducation nationale. Ils étudient son organisation générale, les questions autour des statuts des personnels, la répartition des moyens ... Les résultats des élections au CT serviront pour déterminer la représentativité de chaque syndicat.

Je vote pour

Les commissions administratives paritaires académiques (CAPA) et nationales (CAPN)

Je suis titulaire

Ces commissions interviennent dans la gestion individuelle des carrières (mutations, promotions, congé formation ...).

Je suis Contractuel ou A.E.D.

La commission consultative paritaire (CCP)

Cette commission doit être consultée pour les licenciements et les sanctions disciplinaires. Elle peut intervenir dans la gestion individuelle des carrières.

Je vote pour

La légitimité et le travail de vos élus dépendent de votre participation.



**VOTEZ et FAITES VOTER
aux élections professionnelles !**

